C.CALN
Communauté de Communes
Avre Luce Noye

2017.4-16.02 Feuillet 38

COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE
CCALN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE

Nombre de membres
du Conseil Communautaire

Titulaires : 69
Membres présents : 49
Membres absents :
- dont suppléés : 4
- dont représentés : 10

Votants : 63

Date de la convocation :
10 février 2017

Secrétaire de séance :
Madame BLONDEL Colette

L'An **DEUX MILLE DIX-SEPT, le 16 FEVRIER à 18 H 30**, le Conseil Communautaire convoqué légalement le **10 février 2017**, s'est réuni à la Salle des fêtes d'Hangest-en-Santerre, sous la présidence de **Monsieur Pierre BOULANGER, Président.**

● Etaient présents les Conseillers Communautaires :

Mesdames MARCEL, MAILLART, FLAMANT, WU, HALL, BLONDEL, PETIT, LEFEBVRE, Messieurs AUBRY, BARRE, AMARA, COTTARD, BERTRAND Gilbert, DERLY, CAPELLE, BOUCHER, DOUCHET, VERMERSCH, MONTAIGNE, VAN OOTEGHEM, HEBERT, DOVERGNE, PALLIER, BEAUMONT, LEVASSEUR, TEN, DEPRET, DUTILLEUX, HENNEBERT, JUBERT, LECLABART, BERTRAND Jacques, GORET, HEYMAN, RICARD, MOURIER, FRANCOIS, BOULANGER, LAMOTTE, GAUMONT, PICARD, VAN DE VELDE, CHIRAT, DALRUE, DRAGONNE, PELTIEZ, SYROKI, MAROTTE et CLEMENT.

● Absents excusés :

Madame MARSEILLE (Pouvoir remis à Madame MARCEL) Madame PREVOST (Pouvoir remis à Monsieur VAN OOTEGHEM) Monsieur FRANCELLE (Pouvoir remis à Monsieur BARRE) Monsieur DURAND (Pouvoir remis à Monsieur LEVASSEUR) Monsieur SUIN, Monsieur BINET (Représenté par son suppléant, Monsieur WALLET) Monsieur SURHOMME (Représenté par son suppléant, Monsieur CRETEL) Monsieur LECONTE (Pouvoir remis à Monsieur LECLABART) Monsieur CARON (Pouvoir remis à Monsieur BEAUMONT) Monsieur FROISSART (Pouvoir remis à Monsieur PALLIER) Monsieur POTTIER (Pouvoir remis à Monsieur DUTILLEUX) Monsieur LECLERCQ (Représenté par son suppléant, Monsieur VERMEIL) Monsieur DAIGNY (Pouvoir remis à Monsieur COTTARD) Monsieur BIECKENS (Pouvoir remis à Madame LEFEBVRE) Monsieur LEROY, Madame NANSOT (Représentée par son suppléant Monsieur DE CLERCK) Monsieur DESROUSSEAUX, Monsieur REMY (Pouvoir donné à MonsieurGAUMONT).

Absents non excusés : **Madame ROUX et Monsieur VAN GOETHEM Hubert.**

OBJET : ACTES CONSTITUTIF DES REGIES DE LA CCALN

Vu l'arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2016, portant création de la Communauté de Communes Avre Luce Noye, issue de la fusion de la Communauté de Communes Avre Luce et Moreuil et de la Communauté de Communes du Val de Noye au 1er janvier 2017 ;

Il est nécessaire de re-créer les régies du nouvel EPCI né de la fusion.

Considérant :

Les délibérations du Conseil Communautaire de la CCALM en dates du 29 septembre 1994 et du 10 mars 2011, autorisant le Président à créer la régie de recettes du service d'aide à domicile ;

Les délibérations du Conseil Communautaire de la CCALM en dates du 19 juin 2003, 18 décembre 2003, 07 avril 2005, 1er juin 2016, relatives à l'acte constitutif de la régie de recettes CAJ ;

Les délibérations du Conseil Communautaire de la CCVN en dates du 5 mai 1998, et en dernière date du 14 mai 2007, relative à la régie d'avances et de recettes du Site de Folleville ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la CCVN en date du 3 mars 2010, relative à la création d'une régie de recettes Crèche Halte Garderie « Coquille de Noye »

.../...

Sous réserve des avis conformes du comptable public assignataire

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire:

› décide de créer au sein de la CCALN :

- Une régie de recettes « Service d'Aide à Domicile »
- Une régie de recettes « CAJ Centre Animation Jeunesse »
- Une régie d'avances et de recettes « Site de Folleville »
- Une régie de recettes « Crèche Halte - Garderie Coquille de Noye »

› autorise le Président à signer les actes constitutifs des régies ci-dessus mentionnées ;
› autorise le Président à signer les actes de nomination des régisseurs principaux et suppléants ;
› autorise le Président et le Vice-Président chargé de l'Administration Générale, à signer les documents en rapport avec cette décision.

COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE
CCALN

POUR EXTRAIT CONFORME
Fait et délibéré le 16 FEVRIER 2017 A HANGEST-en-SANTERRE

Le Président,

Pierre BOULANGER.

Cet acte sera transmis en Sous-Préfecture le 22.02.2017

(Identité de la collectivité)		
CCALN 144, rue du Cardinal Mercier 80110 MOREUIL	à	Sous-préfecture de Montdidier 7, rue Jean Dupuy 80500 MONTDIDIER

BORDEREAU DE DÉPÔT DE DOCUMENTS VALANT ACCUSE DE RÉCEPTION

A ÉTABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 16 FEVRIER 2017

Désignation des pièces	Référence de l'acte	Observations éventuelles de pré-contrôle
DELIB. : Délégations de pouvoir du Conseil Communautaire vers le Bureau Communautaire et vers le Président de la Communauté	2017.1-16.02	
DELIB. : Indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents	2017.2-16.02	
DELIB. : Désignation des représentants de la CCALN au sein des organismes extérieurs	2017-3-16.02	
DELIB. : Actes constitutif des régies de la CCALN	2017.4.16.02	
DELIB. : Etat des restes à réaliser 2016 / Exécution des dépenses avant l'adoption du budget	2017.5-16.02	
DELIB. : Groupement de commandes / Restauration collective scolaire et ALSH	2017.6-16.02	
DELIB. : Convention 2017 avec l'Office de Tourisme du Val de Noye	2017.7-16.02	
DELIB. : Compétence Tourisme / Prestation FRANCOIS Tourisme Consultants	2017.8-16.02	
Contrats d'assurance des risques statutaires	2017.9-16.02	

Le Président,

Pierre BOULANGER

Fait à Moreuil, le 22 février 2017.

COMMUNAUTE DE COMMUNES AVRE LUCE NOYE
CCALN

Cachet de la collectivité et signature

La preuve de la réception en préfecture est matérialisée sur le présent bordereau par un cachet portant le timbre de la direction et la date de la réception.

SOUS PREFECTURE
DE MONTDIDIER

23 FEV. 2017

ARRIVÉE